



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/11

Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.- pour l'entretien des canalisations.

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 3 et 11 septembre 2024 pour l'examen du préavis municipal cité en titre. Entre ces deux dates nous avons envoyé une série de questions à M. Alain Bally, Municipal en charge du dit préavis. Nous le remercions pour les réponses reçues à nos questions.

Analyse de la commission des finances

En préambule la commission soutient le fait de revenir vers le Conseil pour demander un crédit additionnel après s'être aperçu du dépassement du montant budgété. Un budget restant avant tout un budget, la Commission des finances apprécie que le Conseil en soit informé en temps réel plutôt que d'être mis sur le fait accompli en fin d'année.

Concernant le crédit extrabudgétaire de 100'000.- il est relevé qu'il représente une augmentation de **125%** par rapport au budget initial. La commission a voulu comprendre si ce dépassement est vraiment exceptionnel ou bien si on peut s'attendre à des dépenses identiques pour 2025. En toute transparence voici les questions et réponses à ce sujet posées à M. Alain Bally :

- L'augmentation du budget de 100'000.- est-elle due à une situation exceptionnelle ou à une mauvaise estimation des coûts au budget 2024 ?
 - *L'augmentation pour 2024 est dû à la période exceptionnelle de précipitations du printemps qui a produit des incidents à différents endroits dans la commune avec des conduites partiellement bouchées par du calcaire qui n'ont pas pu accueillir toute l'eau de surface amenée par les orages.*
- Doit-on s'attendre à avoir un montant de env. 180'000.- au budget 2025 ?
 - *Une liste des réparations non-urgentes, mais néanmoins importantes du réseau d'eau claire existe depuis cette année au bureau technique. Elle est construite actuellement avec les observations de la voirie et le retour de la population. A l'aide de cette liste documentée par des devis pour une série d'objets, on a mis 200'000.- pour 2025 dans le budget en cours d'élaboration. Cette somme n'est pas encore figée.*

Concernant le financement le préavis met en avant que l'on puisse espérer une hausse des recettes fiscales par rapport au budget ce qui nous permettrait de financer ces dépenses extraordinaires par la trésorerie courante, la commission des finances soutient ce mode de financement.

Ces travaux d'entretiens seront liés au compte 4610 « Réseau des égouts et de l'épuration » qui, pour rappel, doit être à l'équilibre. De ce fait le dépassement de charge sera prélevé sur le fond de réserve affecté à l'épuration (qui est de plus de 5 millions) et n'aura donc pas d'impact négatif sur les comptes 2024.

Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 2024/11. De ce fait :

1. D'accorder un crédit extrabudgétaire (fonctionnement) de CHF 100'000.00 à la Municipalité destiné à financer les travaux d'entretien de de réparation des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées.
2. De financer ce crédit extraordinaire par la trésorerie courante.
3. De le comptabiliser dans le fonctionnement par le compte 3144.000, section 4610
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ces travaux.

La Commission des finances

Vully-les-lacs, le 15 septembre 2024

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard Cédric Bardet